



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 1 décembre 2021 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

2021-12-252

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 1415-2021 du 13 mars 2020 au 19 novembre 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1433-2021 du 17 novembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 26 novembre 2021, avec certaines mesures d'assouplissement ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1456-2021 du 24 novembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 3 décembre 2021, avec certaines mesures d'assouplissement ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige toute municipalité à permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance ;

CONSIDÉRANT le décret 689-2020 indiquant le maintien des mesures sanitaires en vigueur notamment au niveau de la capacité d'accueil de la salle où siège le conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Arnold, appuyé par madame la conseillère Cassandra Lescarbeau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement, mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

2021-12-253

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 22 novembre 2021
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
 - 7.4 Dépôt du rapport de l'année 2021 concernant l'application du Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle
 - 7.5 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus
 - 7.6 Dépôt de rapports d'audit de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2021-03 relatif au budget 2022 et à la taxation de l'exercice fiscal 2022
 - 8.2 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-03 relatif au budget 2022 et à la taxation de l'exercice fiscal 2022
 - 8.3 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022
 - 8.4 Nomination d'une mairesse suppléante et d'une substitut à la MRC d'Argenteuil
 - 8.5 Nomination de représentantes du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme
 - 8.6 Autorisation de payer la prime de 200\$ aux pompiers pour l'année 2021
 - 8.7 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre
 - 8.8 Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2021-2022
 - 8.9 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

- 8.10 Retrait d'affectations du surplus au budget 2021
- 8.11 Autorisation de signature donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme
- 8.12 Nomination de chemin – Phase II du projet de développement au Lac Paul
- 9. **Période de questions**
- 10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-12-254

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021.

ADOPTÉE.

2021-12-255

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de novembre 2021 totalisant **81 166,51 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de novembre 2021.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 22 novembre 2021

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 22 novembre 2021.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de novembre 2021 a été



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Ne manquez pas la dernière édition annuelle de l'Info Mille-Isles qui sera distribuée cette semaine.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Nous désirons souhaiter une belle retraite au précédent directeur du Service des travaux publics, monsieur Yves Latour, qui a occupé ces fonctions avec vigueur et intégrité pendant près de deux ans et demi. Parmi ses principales réalisations, monsieur Latour a été le maître d'œuvre des projets de réfection du chemin Tamaracouta et du chemin Black.

Nous en profitons également pour souhaiter la bienvenue à son successeur monsieur José Raymond qui est en fonction depuis plus d'un mois. Monsieur Raymond est ingénieur civil de formation et il est un atout pour le Service des travaux publics.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Notre directeur du Service de la sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, est présentement en cours de négociation avec la Ville de Saint-Colomban pour la révision de notre entente d'entraide mutuelle en sécurité d'incendie.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

La parade du père Noël aura lieu le dimanche 5 décembre prochain de 9h00 à 15h30. 134 enfants ont été inscrits cette année. Lors de cette journée, il est possible de contribuer à la guignolée des pompiers en remettant aux lutins du père Noël des dons en argent ou des denrées non périssables.

Le département des loisirs recherche des idées d'activité, d'atelier ou de formation pour la programmation 2022. Nous vous invitons à contacter Darina Bélanger, responsable des communication et des loisirs.

Tous les lundis après-midi, le Groupe amical partage leur savoir-faire et leur art de vivre, autour d'un bon thé et d'une collation, dans la salle communautaire Strong à partir de 13h. Tout le monde peut participer.

Les mercredis matins à 9h, le groupe de marche de Mille-Isles se rassemble pour une randonnée. Vous devez contacter Mme Ginette Mayer pour plus de détails.

Toutes ces informations se trouvent sur le site internet de la Municipalité. N'hésitez pas à le consulter.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair) :

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

Maire :

Ce soir au point 7.6, il y a le dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations. Il faut retenir que notre Municipalité fait partie d'un petit groupe qui est conforme dans ses démarches. Notre budget 2022 est en phase finale avant son adoption lors de la séance extraordinaire du 15 décembre à 19 h.

Dans le dossier de la tour Bell près du Lac Paul, nous avons reçu l'accusé de réception de la part de Bell sur notre demande avec des questions et commentaires. Le représentant de Bell nous explique que nous devons attendre une réponse dans les délais prescrits, soit dans les 60 jours, donc d'ici le 21 janvier 2022. En ce qui a trait à la vitesse dans notre hameau villageois et nos deux demandes au ministère des Transports du Québec, nous avons une rencontre avec la nouvelle équipe en place le 12 janvier 2022.

À la suite des élections du 7 novembre, j'ai siégé à la table des maires de la MRC d'Argenteuil le 24 novembre pour adopter le budget de la MRC pour 2022. Il faut comprendre que les MRC doivent appliquer des quotes-parts aux municipalités pour boucler leur budget annuel, et ce, avec une formule comptabilisée du gouvernement provincial qui crée une valeur de richesse foncière uniformisée (RFU). Brièvement, la RFU se base sur notre valeur foncière municipale, le montant que la Municipalité doit utiliser pour taxer ses citoyens, et est majorée par un facteur en pourcentage afin que le montant rapproche les valeurs de ventes réelles courantes. Dans le passé, le facteur dépassait rarement le 1,10. Cette année, le facteur est de 1,25. Donc, notre quote-part est basée sur un montant fort supérieur à la valeur que nous utilisons pour taxer, donc il y aura probablement une augmentation cette année.

Notre maire précédent, Michel Boyer, a fait plusieurs démarches pour faire valoir le besoin de trouver d'autres sources de financement municipal que les taxes foncières, et avec la flambée des prix de ventes immobilières, le besoin devient encore plus pertinent. Combien de temps encore les plus démunis pourront-ils être en mesure de payer leurs taxes foncières si la valeur foncière continue à augmenter et que les municipalités n'ont d'autre choix que de taxer en conséquence ? Actuellement, le taux de taxation avec la valeur foncière se situe à près de 82 %. Il serait souhaitable de voir ce pourcentage baisser pour permettre à tous et à chacun de pouvoir demeurer dans leur maison familiale.

À la MRC, il y a quatre nouveaux maires et les récentes élections ont permis à Scott Pearce de la Municipalité du canton de Gore d'être réélu comme préfet. De plus, j'ai été élu préfet suppléant pour un terme de deux ans. Ce soir, nous nommerons les représentants des comités et le maire suppléant pour la Municipalité.

Je souhaite à tous de Joyeuses Fêtes !

Good evening,

Tonight in point 7.6, we are tabling the audit report of the Municipal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

Commission on the adoption of the budget and the three-year program of immobilisations. It should be noted that our Municipality is part of a small group that is abiding to all the required procedures. Our 2022 budget is in its final stages before its adoption at a special meeting on December 15, at 7 p.m.

In the Bell Tower case near Lake Paul, we received an acknowledgment from Bell on our request with questions and comments. The Bell representative explains that we should expect an answer within the prescribed time frame, which is within 60 days, so by January 21, 2022. With regards to the speed limit in our village hamlet and our two demands to the ministère des Transports du Québec, we have a meeting with their new team in place in January 2022.

Following the elections of November 7, the newly elected mayors met at the MRC d'Argenteuil on November 24, to adopt the MRC's budget for 2022. It must be understood that the MRCs must apply quotas to the municipalities to complete their annual budget, using a formula accounted for by the provincial government which creates a standardized land wealth value (RFU). Put simply, the RFU starts out with our municipal property value, the amount the municipality must use to tax its citizens, but this amount is increased by a percentage factor to make the amount approximate the current actual market sales values. In the past, the factor rarely exceeded 1.10. This year the factor is 1.25. Therefore, our share is based on a much higher amount than the value we use to tax, so our increase from the MRC this year is high.

Our previous Mayor, Michel Boyer, promoted the need to find other sources of municipal financing other than property taxes, and with the soaring real estate sales prices, the need becomes even more relevant today. For how long will the more vulnerable be able to pay their property taxes if property values continue to rise and municipalities have no choice but to tax accordingly? At the moment, the tax rate with the property value represents approximately 82% of the tax bill you receive. It would be desirable to see this percentage drop, to allow everyone to be able to stay in their family home.

At the MRC, there are four new mayors, and the recent elections allowed to re-elect as prefect Scott Pierce from the Municipality of the township of Gore. Also, I was elected as alternate prefect for a two-year term. Tonight, we will be appointing committee representatives and our alternate Mayor for the Municipality.

I wish you all Happy Holidays!

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'octobre 2021.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

d'octobre 2021.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de novembre 2021.

7.4 *Dépôt du rapport de l'année 2021 concernant l'application du Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle*

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Le principal objectif est de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au Conseil municipal le rapport de l'année 2021 concernant l'application du Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

7.5 *Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus*

Selon la loi, le greffier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Le directeur général et greffier-trésorier fait mention au conseil qu'aucune déclaration en ce sens n'a été faite au registre pour l'année 2021.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

7.6 *Dépôt de rapports d'audit de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les deux rapports de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2021-03 relatif au budget 2022 et à la taxation de l'exercice fiscal 2022*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Francis Léger, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur le budget 2022 et sur la taxation de l'exercice fiscal 2022.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

2021-12-256

8.2 *Adoption du projet de Règlement numéro 2021-03 relatif au budget 2022 et à la taxation de l'exercice fiscal 2022*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2021-03 relatif au budget 2022 et à la taxation de l'exercice fiscal 2022.

ADOPTÉE.

2021-12-257

8.3 *Calendrier des séances pour l'année 2022*

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022. Les séances se tiendront le *mercredi* et débuteront à 19 h tandis que les plénières se tiendront généralement le *mercredi* précédent la séance ordinaire, à la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

discrétion du conseil.

- 12 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1 juin
- 6 juillet
- 3 août
- 7 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

QUE la séance extraordinaire du budget pour l'année 2023 se tiendra le 14 décembre 2022.

QUE le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong.

QU'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE.

2021-12-258

8.4 Nomination d'une mairesse suppléante et d'un substitut du maire pour représenter la Municipalité de Mille-Isles au conseil de la MRC d'Argenteuil

Considérant que le *Code municipal* prévoit à l'article 116 que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations attribués à cette fonction.

Considérant que l'article 210.24 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté ;

Considérant que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

Considérant qu'il est opportun de désigner un substitut pour représenter la Municipalité de Mille-Isles au conseil de la MRC d'Argenteuil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6)

DE NOMMER madame Cassandra Lescarbeau à titre de mairesse suppléante de la Municipalité de Mille-Isles, séance tenante, et ce, jusqu'à la dernière séance du conseil municipal de l'année 2023.

QUE, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale*, madame Cassandra Lescarbeau soit nommée à titre de substitut du maire, pour représenter la Municipalité de Mille-Isles au conseil de la MRC d'Argenteuil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

ADOPTÉE.

2021-12-259

8.5 Nomination de représentantes du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant le résultat de l'élection municipale 2021 ;

Considérant que le mandat de madame la conseillère Danielle Parent nommée par la résolution 2019-11-262 en tant que représentante du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'a pas été renouvelé ;

Considérant qu'il est requis de nommer un nouveau représentant du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6):

DE NOMMER madame Diane Bélair, représentante du conseil au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour la durée de son mandat ou jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

DE NOMMER madame Julie Léveillée, comme représentante suppléante du conseil municipal au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE.

2021-12-260

8.6 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2021

Considérant que la Municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionné ;

Considérant que le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie pour un montant total de 4 200,00 \$.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-281.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

2021-12-261

8.7 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre

Considérant que l'article 15.11 de la convention collective statue que les heures accumulées dans la banque de temps sont payées à l'avant-dernière paye de l'année ;

Considérant que l'article 18.02 de la convention collective statue que les heures de congé de maladie sont non transférables d'une année à l'autre, mais que les heures monnayables non prises, sont payées à la dernière période de paie qui précède le 24 décembre ;

Considérant le tableau des heures monnayables présenté au conseil par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement des heures monnayables dues selon les modalités stipulées dans la convention collective et précisées au tableau déposé par monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier.

DE PRÉCISER que le montant des heures monnayables dues représente, à ce jour, une somme de 10 285,97 \$ et que ce montant sera ajusté le 5 décembre 2021.

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires de la rémunération des employés.

ADOPTÉE.

2021-12-262

8.8 Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2021-2022

Considérant le besoin d'embaucher du personnel pour la surveillance et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022 ;

Considérant l'affichage des postes fait à l'interne, sur le site Internet de la Municipalité et par l'envoi de l'infolettre ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER Isaac Ouellet et Noah Ouellet à titre de surveillants de la patinoire pour la saison hivernale 2021-2022.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

2021-12-263

8.9 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et qu'elle s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles approuve les dépenses d'un montant de 33 315,76 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2021-12-264

8.10 Retrait d'affectations du surplus au budget 2021

Considérant que les affectations du surplus permettent de régulariser les budgets annuels ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un réaménagement des affectations du surplus en fonction des dépenses réalisées pendant l'année en cours ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

Considérant que le retrait d'affectations du surplus du budget de l'année en cours en permet l'utilisation pour le budget de l'an prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NE PAS AFFECTER la totalité du surplus accumulé non affecté prévu au poste budgétaire 03-41000-000 du budget 2021.

DE NE PAS AFFECTER la somme de 100 000 \$ du surplus accumulé affecté prévu au poste budgétaire 03-51000-000 du budget 2021.

DE NE PAS AFFECTER la totalité du solde disponible des règlements d'emprunt fermés prévu au poste budgétaire 03-73000-000 du budget 2021.

ADOPTÉE.

2021-12-265

8.11 Autorisation de signature donnée à certains membres de l'administration et du conseil municipal pour la caisse Desjardins d'Argenteuil et de Saint-Jérôme

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2019-11-263 afin de mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité ;

Considérant la démission de madame Andrée-Ann LaRocque au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, qui implique qu'il est requis de retirer son nom comme personne autorisée à signer les chèques et effets bancaires ;

Considérant l'embauche de madame Marie-Ève Gauthier au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, qui requiert de l'ajouter comme personne autorisée à signer pour les chèques et effets bancaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER les personnes suivantes, et ce, jusqu'à la fin de leur mandat ou jusqu'à ce qu'un changement soit apporté par résolution, à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et effets bancaires :

- Howard Sauvé, maire
- Cassandre Lescarbeau, mairesse suppléante
- Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier ;
- Marie-Ève Gauthier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Dorénavant les titres autorisés à signer les chèques et effets bancaires sont:

- Maire, maire suppléant, directeur général et greffier-trésorier ainsi que directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

D'ABROGER les résolutions précédemment adoptées à cet effet.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

2021-12-266

8.12 Nomination de chemin – Phase II du projet de développement au Lac Paul

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a approuvé le lotissement du plan cadastral parcellaire préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre et portant la minute 5324 ;

Considérant le résultat du sondage à l'égard du choix du nouveau nom de chemin effectué auprès des résidents du secteur et du promoteur ;

Considérant la proposition retenue par le conseil de nommer le chemin portant le numéro de lot 6 451 787 du cadastre du Québec « chemin du Vallon ».

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER le nouveau chemin « chemin du Vallon ».

QUE cette résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour leur officialisation.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-12-267

10. Levée de la séance

À **19h35**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2021

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.



Directeur général et greffier-trésorier



Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

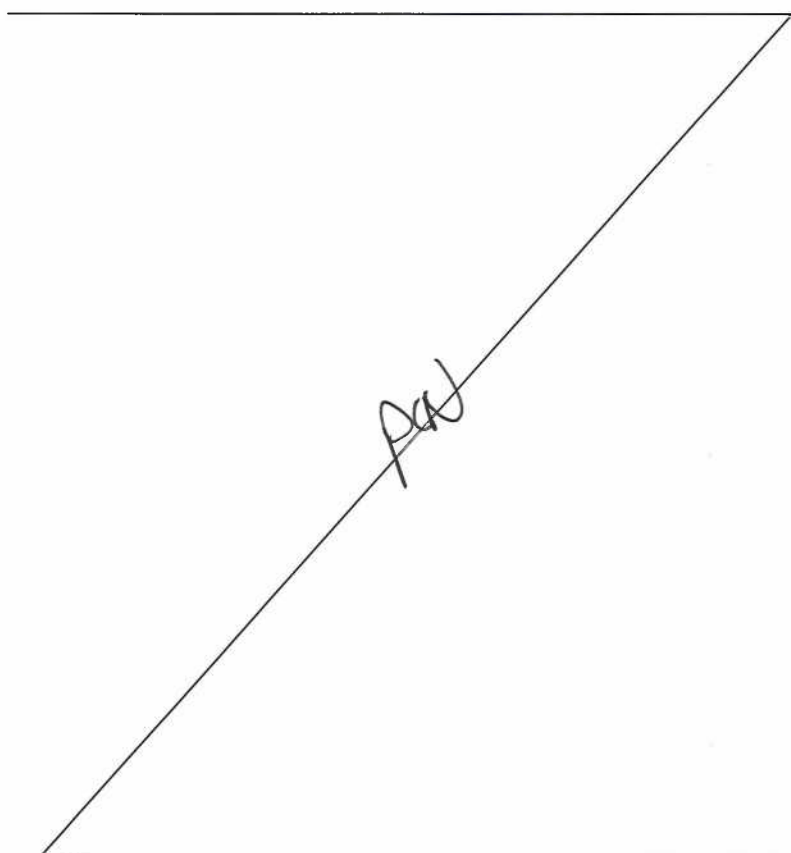


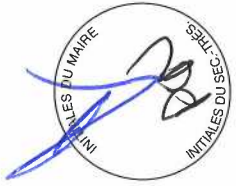
Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée





No de résolution
ou annotation

100